



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2025 DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)

Contexte et objectifs :

Conformément à l'article D.1432-32 du code de la santé publique, la CRSA rend un avis sur les orientations stratégiques annuelles d'utilisation du Fonds d'intervention régional.

Le FIR a été institué par la loi de financement de la sécurité sociale de 2012. Il doit permettre de financer des projets et des actions qui visent à améliorer l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé, la coordination entre les différents acteurs du système de santé, les conditions de travail des professionnels, l'efficacité des structures sanitaires et médico-sociales et la démocratie en santé.

C'est à l'Agence régionale de santé qu'il revient de décider quelles actions et expérimentations peuvent bénéficier de ce fonds. L'ARS fixe ainsi chaque année des orientations stratégiques sur lesquelles la CRSA émet un avis.

Pour l'année 2025, 5 grandes orientations stratégiques découlant du Projet régional de santé (PRS) ont été fixées :

- Opérationnalité du PRS avec les feuilles de route territoriales
- Améliorer la santé mentale et notamment celle des jeunes
- Feuille de route attractivité des métiers
- Feuille de route transition écologique du système de santé
- Accompagner la transformation et la performance du système sanitaire et médico-social.

Date et lieu de consultation :

Présentation des orientations stratégiques 2025 du FIR et échanges lors de l'Assemblée Plénière du 26 novembre 2024, vote dématérialisé en Commission permanente le 12 décembre 2024.

Observations générales :

En premier lieu les membres de la CRSA tiennent à souligner l'attention portée par l'ARS à leur requête concernant la modification du calendrier de vote des orientations stratégiques du FIR. Ils se félicitent de pouvoir se prononcer sur ces orientations 2025 en fin d'année 2024. Ils saluent la démarche de transparence adoptée par l'ARS (visibilité des crédits, repères clairs) et reconnaissent la volonté manifeste de l'ARS de donner sens au PRS et au PRSE4.

La CRSA constate avec satisfaction la mise en œuvre concrète du PRS et des orientations stratégiques 2024 du FIR, qui ont abouti à des actions tangibles en faveur du système de santé normand. Elle restera vigilante quant à la continuité de cette démarche en 2025.

Par ailleurs, la CRSA salue l'association des acteurs de santé, notamment les partenaires institutionnels, aux actions entreprises. Elle exprime le souhait que cette dynamique soit intensifiée et veillera en parallèle à ce qu'une cohérence globale soit maintenue.

Les membres de la CRSA soulignent la création de places au sein des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la stratégie Norm'handicap. Ils tiennent à redire que ces établissements traversent actuellement de grandes difficultés financières et requièrent un accompagnement renforcé ainsi que des moyens supplémentaires.

En parallèle, elle appelle également à une vigilance collective sur les conditions d'accueil et d'accompagnement (plan de contrôle).

La CRSA souhaite attirer l'attention de l'ARS sur l'augmentation annuelle des fonds d'urgence. Les structures en grandes difficultés financières sont de plus en plus nombreuses et cette tendance perdurera en 2025. Elle aspire à dépasser ces logiques de gestion de crise qui ne résolvent pas les problématiques structurelles de financement des organisations.

Dans ce contexte de difficultés économiques pour un nombre croissant de structures, y compris associatives, la CRSA note que les mutualisations et les rapprochements des ESMS peuvent parfois être identifiés comme un levier de transformation et d'économie. Sans s'opposer à ces principes de rapprochement, elle souhaite que ces projets soient prioritairement analysés au regard de leur capacité à apporter ou renforcer des réponses au plus près des besoins réels des populations.

Les membres de la CRSA rappellent l'importance des dispositifs en faveur des publics spécifiques et les dispositifs d'aller-vers.

Si les orientations stratégiques 2025 du FIR mettent en avant des moyens renforcés pour développer l'offre de médiation en santé/sociale, il conviendrait de préserver les autres dispositifs existants tels que les adultes relais et les bataillons de la prévention par exemple.

De la même manière qu'en 2024, la CRSA constate que le FIR est essentiellement mobilisé pour répondre à des besoins structurels pour des organisations en difficulté, ce qui limite en partie le soutien à de nouveaux projets innovants susceptibles de transformer plus profondément l'offre de services.

Compte tenu de la situation particulièrement difficile que connaît la région Normandie la CRSA exprime le souhait d'être plus étroitement associée aux travaux consacrés à l'attractivité des métiers de la santé dans leur ensemble. De plus, elle réitère son souhait qu'une observation partagée de la démographie et de l'attractivité des professions de santé en Normandie soit instaurée avec l'ensemble des partenaires concernés, tel que prévu dans le PRS.

Elle souligne enfin l'augmentation des crédits FIR alloués à la transition écologique, qui constitue une préoccupation forte de l'ensemble de ses membres.

Elle se retrouve également dans la priorité donnée aux réponses préventives et curatives en matière de santé mentale.

Sur ce sujet en particulier, mais aussi plus largement sur l'ensemble des orientations du FIR, la CRSA rappelle la nécessité d'adopter une approche globale dépassant le système de santé afin d'intégrer les déterminants de santé et de travailler à la coordination des politiques publiques qui concourent à la santé des Normands.

La CRSA reste soucieuse d'une répartition équitable des ressources allouées à tous les projets visant à l'amélioration globale du système.

Avis :

En conclusion, la CRSA émet un avis favorable sur les orientations stratégiques 2025 du fonds d'intervention régional et appelle l'ARS à prendre en compte les remarques émises supra.